

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)**

**(ART. 27 du CMP)**

**CONSULTATION POUR LA FOURNITURE D’UN SAN ISCSI POUR EFFECTUER DE LA REPLICATION ASYNCHRONE DEPUIS UN SAN EXISTANT AU VICE-RECTORAT DES ILES DE WALLIS ET FUTUNA**

**MAPA n° 03/2016**

**Règlement de la Consultation**

**Vice- Rectorat des îles de Wallis et Futuna**

**BP 244 – Mata’Utu – 98600 Wallis**

**Tél. / Fax : 00 (681) 72.28.28**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame la vice-rectrice des îles de Wallis et Futuna

Comptable assignataire : M. le directeur des finances publiques des îles de Wallis et Futuna

**Date limite de remise des offres : le 18 novembre 2016 à 12 heures**

**ARTICLE 1 : PROCEDURE DU MARCHE**

**1.1 Objet du marché**

La présente consultation a pour objet la fourniture d’un SAN iSCSI pour effectuer de la réplication asynchrone depuis un SAN EMC VNXe3200 existant au vice-rectorat des îles de Wallis et Futuna.

Le matériel proposé par le soumissionnaire doit impérativement être compatible pour de la réplication asynchrone avec le SAN existant au vice-rectorat actuellement. Le SAN actuellement en fonction est un SAN EMC VNXe 3200.

Le choix définitif du SAN incombe au vice-rectorat.

**1.2 Mode de passation**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée lancée en application de l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**1.3 Forme du marché**

Le présent marché n’est pas alloti.

Le descriptif du SAN faisant l’objet de la présente consultation figure dans le CCTP. La quantité est d’un SAN.

**1.4** **Présentation de la prestation**

Pour évaluer efficacement les capacités techniques des prestations, les candidats peuvent produire par quelque moyen que ce soit des justificatifs relatifs à la qualité de leur prestation (plaquette, dossier publicitaire, listes de références…).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

**2.1 Durée – délai d’exécution**

Les délais d’exécution ne devront pas excéder 3 mois à compter de la notification du marché.

Les délais d’exécution des bons de commande ne devront pas excéder 3 mois à compter de la notification du bon de commande.

**2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**2.3 Variantes**

Les variantes sont acceptées tant que la compatibilité avec le matériel existant est établie.

**2.4 Mode de règlement du marché et modalités financières de financement**

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

**ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**3.1. Composition du dossier de consultation**

* le présent règlement de la consultation (RC),
* l’acte d’engagement et son annexe de prix (AE) renseigné et signé par le candidat,
* le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
* le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

**3.2. Retrait des dossiers de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier consultation des entreprises est téléchargeable sur le site du vice-rectorat à l’adresse <https://www.ac-wf.wf/-Marches-publics-.html> et peut être demandé à l’adresse mail suivante: [courrier@ac-wf.wf](mailto:courrier@ac-wf.wf) ou [dsi@ac-wf.wf](mailto:dsi@ac-wf.wf).

**3.3. Modification de détail du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications au dossier de consultation avant la date limite de remise des offres.

**ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le présent projet de marché est soumis au droit administratif français. En conséquence toutes les pièces contractuelles qui le composent sont entièrement rédigées en français.

Les offres doivent être exprimées en euro.

**ARTICLE 5: CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS**

Les dossiers de réponse rédigés en langue française doivent parvenir au vice-rectorat soit par courrier, soit déposé au secrétariat du vice-rectorat, soit transmis par voie informatique:

**Les offres devront être parvenues au secrétariat du vice-rectorat ou pour le 18 novembre 2016 à 12h00 au plus tard.**

**Les plis hors délais sont retournés au candidat sans avoir été ouverts.**

**3.1. Envoi par courrier ou par dépôt**

Le dossier doit être envoyé par courrier sous pli cacheté à l’adresse suivante ou remises au secrétariat contre récépissé tous les jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

**Vice- Rectorat des îles de Wallis et Futuna**

**BP 244 – Mata’Utu – 98600 Wallis**

**Tél. / Fax : 00 (681) 72.28.28**

Les offres sont à envoyer par pli recommandé avec avis de réception à l’adresse indiquée

L’enveloppe d’expédition contient :

* une première enveloppe avec la déclaration du candidat ainsi que ses références pour des prestations similaires
* une seconde enveloppe avec l’offre (bordereau des prix dûment complété), l’acte d’engagement, le CCAP et le CCTP signés. Seuls ces documents font office de contrat.

Le pli cacheté portera la mention « Offre relative au marché référencé MAPA n° 03/2016-SAN iSCSI », la raison sociale du candidat, un numéro de téléphone et une adresse mail.

Les signatures doivent être manuscrites et originales et émaner d’une personne habilitée à engager le candidat (représentant légal, personne bénéficiant d’une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal).

**3.2. Remise des offres par envoi électronique**

Les dossiers envoyés par support informatique doivent être envoyés à l’adresse suivante : [courrier@ac-wf.wf](mailto:courrier@ac-wf.wf)

L’envoi électronique devra contenir deux pièces jointes :

* une première pièce jointe avec la déclaration du candidat ainsi que ses références pour des prestations similaires
* une seconde pièce jointe avec l’offre (bordereau des prix dûment complété), l’acte d’engagement, le CCAP et le CCTP signés. Seuls ces documents font office de contrat.

L’envoi électronique portera dans l’objet du courriel la mention NE PAS OUVRIR « Offre relative au marché référencé MAPA n° 03/2016-SAN ISCSI 2016 ».

Le corps du courriel indiquera la raison sociale du candidat, un numéro de téléphone et une adresse mail.

Les signatures doivent être manuscrites et originales et émaner d’une personne habilitée à engager le candidat (représentant légal, personne bénéficiant d’une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal).

Les offres non conformes à l’objet du marché seront éliminées.

**ARTICLE 7: EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**7.1. Examen des candidatures**

L’examen porte sur la capacité professionnelle, technique et financière du candidat.

**7.2. Examen des offres**

Après examen de la recevabilité des offres et de la concordance technique des offres avec le CCTP, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

* la qualité de la garantie proposée : 40%
* la capacité de stockage brut du SAN : 30%
* le délai de livraison : 10%
* le prix : 10%
* les références du soumissionnaire dans la fourniture de matériels comparables à Wallis et Futuna : 10%

La procédure de reprise ou de retour devra être clairement détaillée dans l’offre. L’offre la mieux classée sera retenue.

Les candidats seront avisés par courrier de la suite donnée à leur offre.

**ARTICLE 8: RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements d’ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

[courrier@ac-wf.wf](mailto:courrier@ac-wf.wf) et [dsi@ac-wf.wf](mailto:dsi@ac-wf.wf).

Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

A Mata Utu, le 28 octobre 2016,

Annick Baillou

Vice-rectrice